

**Association Nationale Agricole pour le Développement de l'Assurance Vie  
(ANADAV)**

-----  
**Association à but non lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901  
Siège : 4 Square de l'Opéra Louis Jouvet - 75009 PARIS**

—

***RAPPORT D'ACTIVITES ET DE GESTION  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 20 MARS 2024***

Mesdames, Messieurs,

L'Association a été créée en mars 2006 pour absorber à la fois l'ensemble des AADAV régionales ou départementales, auxquelles adhéraient les assurés, et leur fédération, la FNAADAV, souscriptrice de la plupart des contrats auprès de Groupama Vie, dans un souci de rigueur et de simplification de gestion dans un cadre national.

A l'issue de ces opérations de fusion-absorption menées à leur terme fin juin 2006 à effet rétroactif du 1<sup>er</sup> janvier 2006, l'ensemble des droits et obligations des entités absorbées ont été transférés de plein droit à l'ANADAV. Cette Association est ainsi devenu un partenaire essentiel de Groupama Vie puisqu'elle est désormais souscriptrice de la plupart des contrats groupe d'assurance vie à adhésion individuelle (hors les contrats spécialisés, agricoles et « Madelin ») diffusés par les Caisses régionales, dont notamment les produits phares que constituent « Groupama Epargne » et « Groupama Modulation », ainsi que les principaux produits de prévoyance, sans oublier le régime de retraite en points « REPMA », qui n'est plus ouvert aux nouvelles souscriptions mais dont le taux de couverture reste remarquable

Les statuts de l'Association ont été revus depuis sa création pour adaptation aux dispositions de la loi n° 2005-1564 du 15 décembre 2005 et son décret d'application du 1<sup>er</sup> août 2006, puis pour mise en conformité avec le décret n° 2007-1206 du 10 août 2007 et enfin pour mise en conformité avec la loi Pacte n° 2019-486 du 22 mai 2019.

Le regroupement de Groupama Vie avec les autres sociétés d'assurance vie du groupe ayant engendré la création de Groupama Gan Vie à compter du 31 décembre 2009, la nouvelle société vie du groupe Groupama est depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010 l'assureur des contrats souscrits par l'Association sans modification des garanties contractuelles et des engagements réciproques.

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux statuts de l'Association, pour vous rendre compte de son activité en 2023, et soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice écoulé.

## **I - RAPPORT D'ACTIVITES**

Les données chiffrées afférentes aux résultats des contrats souscrits par l'Association auprès de Groupama Gan Vie, ainsi que le point de situation à fin 2023 et les perspectives de développement des différents contrats sont détaillés dans deux rapports annexes (un rapport général tous produits, un rapport spécifique sur le REPMA).

### **Point sur les avenants signés en 2023 par le Président du Conseil**

- **GROUPAMA PREMIUM**

Le 22 mars 2023, ajout de 2 nouveaux profils (équilibré développement humain et équilibré France Europe perspectives) au sein de la Gestion Déléguée

- **GROUPAMA MODULATION et GROUPAMA PREMIUM**

Le 9 mars 2023, ajout de 2 supports temporaires en UC :

- Opportunité Zen Mai 2023,
- Opportunité Zen Boost Mai 2023.

Le 10 mai 2023, ajout de 2 supports temporaires en UC :

- Opportunité Zen Septembre 2023,
- Porphyre Septembre 2023.

Le 27 septembre 2023, ajout de 3 supports temporaires en UC :

- Porphyre Smart Janvier 2024,
- Telluma Oblig Janvier 2024,
- Alleis Janvier 2024.

Le 21 novembre 2023, ajout d'un nouveau profil (*Tranquillité Durable*) au sein de la Gestion Déléguée, nouvelle rédaction de l'Article 6.2.3 "Taux de revalorisation pour les opérations effectuées en cours d'année" et suppression du courrier d'arbitrage produit à chaque réallocation en Gestion Déléguée.

- **GROUPAMA EMPRUNTEUR**

Le 27 septembre 2023, des précisions sont apportées à la suite de la mise en œuvre de la loi Lemoine.

### **Opération d'abondement sur Groupama Modulation**

L'abondement de l'ANADAV mis en place en 2022 à l'ouverture de contrats Groupama Modulation au nom des enfants ou petits-enfants des adhérents titulaires d'un contrat d'épargne s'est poursuivi en 2023.

L'objectif : les clients Groupama détenteurs d'un contrat Vie mono ou multi-supports ayant dans leur foyer des enfants ou petits-enfants de moins de 25 ans non-détenteurs d'un contrat Groupama Modulation.

En 2023, 353 nouveaux contrats ont bénéficié d'un abondement pour un montant global de 22 245 €.

## II - RAPPORT FINANCIER

### 1) **Compte de résultat (en euros)**

<b>Charges</b>		<b>Produits</b>	
Charges d'exploitation	471 429	Produits d'exploitation	709 267
Dotation aux dépréciations	0	Reprise sur provisions et dépréciation	35 276
Impôt sur les sociétés	74 605	Produits financiers	15 977
Résultat bénéficiaire	214 487		
<b>Total</b>	<b>760 520</b>		<b>760 520</b>

#### Commentaires :

##### Les produits :

Les cotisations et droits d'entrée s'élèvent à 671 108 €, le prélèvement sur les contrats d'épargne s'élève à 25 000 €.

Les produits financiers correspondent aux intérêts sur le compte épargne BNP, le TNMT (Titre Négociable à Moyen Terme) souscrit le 19/1/23 et les Comptes à terme ouverts le 28/9/23.

##### Les charges :

Les charges d'exploitation qui s'élèvent à 471 429 € correspondent principalement à :

- ✓ Frais relatifs à la convocation individuelle à l'Assemblée Générale : 281 304 €
- ✓ Location de bureau et charges locatives : 24 448 €
- ✓ Frais de fonctionnement courant : 24 696 €
- ✓ Frais de déplacement et ITP : 23 553 €
- ✓ Locations de salles : 22 279 €
- ✓ Opération d'abondement : 22 245 €
- ✓ Honoraires comptables : 9 116 €
- ✓ Honoraires juridiques : 8 299 €
- ✓ Prime assurance responsabilité civile administrateurs : 7 537 €

## 2) Bilan

ACTIF		PASSIF	
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>		<b>CAPITAUX PROPRES</b>	
Brevets, licences, logiciels	674	Réserves	1 352 661
Autres immob. financières	<u>3 779</u>	Report à nouveau	1 205 479
	4 453	Résultat de l'exercice	<u>214 487</u>
			2 772 627
<b>ACTIF CIRCULANT</b>		<b>DETTES</b>	
Créances	77 602	Dettes financières	49
Valeurs mob. de placement	2 417 656	Dettes fournisseurs	0
Disponibilités	343 808	Dettes fiscales et sociales	32 184
Charges constatées d'avance	<u>191</u>	Autres dettes	<u>38 850</u>
	2 839 257		71 083
<b>TOTAL</b>	<b>2 843 709</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 843 709</b>

### *A l'actif*

#### Brevets licences logiciels

Il s'agit du dépôt de la marque et du logo de l'Association.

#### Autres immobilisations financières

Il s'agit du dépôt de garantie versé pour le local de l'Association.

#### Créances

Il s'agit principalement d'un crédit de TVA, d'avances fournisseur et de cotisations à recevoir.

#### Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont constituées de titres Groupama Equilibre (405 003 €) et Euro capital durable I (103 506 €), d'un contrat de capitalisation (1 100 000 €), d'un TNMT (Titre Négociable à Moyen Terme (600 000 €) et de 2 comptes à terme de 100 000 € chacun.

#### Disponibilités

Les disponibilités correspondent au solde des comptes bancaires BNP.

#### Charges constatées d'avance

Elles correspondent à la quote-part de l'hébergement du Site Internet réglés d'avance en 2023 au titre de l'exercice 2024.

### *Au passif*

#### Autres dettes

Les autres dettes sont représentées par des charges à payer non encore facturées à l'Association et relatives principalement à l'opération d'abondement sur le contrat Groupama Modulation.

### **3) Affectation du résultat**

Nous vous proposons d'affecter le résultat bénéficiaire de **214 487 euros** de la manière suivante :

- Résultat de l'exercice	214 487 €
- Report à nouveau précédent	1 205 479 €
- <b>Total</b>	<b>1 419 966 €</b>

#### Affectation :

- <b>Aux Autres Réserves</b>	<b>1 419 966 €</b>
------------------------------	--------------------

### **IV - BUDGET PREVISIONNEL 2025**

Le budget prévisionnel présenté a été établi en tenant compte de la progression attendue des adhésions et des contraintes relatives au mode de convocation des assemblées générales.

Vous trouverez, ci-joints, les projets de résolutions que nous soumettons à votre approbation.

**LE PRESIDENT DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION**